

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 02 décembre 2004

Objet : L'an deux mille quatre et le deux décembre à dix
sept heures trente

Discussion sur
Orientations
Budgétaires
pour 2005

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0412/02 Présents ou représentés :

MM. THAON, BARBIER, BALDINI, BONNET, CLARY, CUTURELLO, FRERE,
GINESY, LORENZI, MALAUSSENA, MANGIAPAN, MANFREDI, MARY, RAMI,
VEROLA.
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, STEFANI.

Le Président rappelle les dispositions de la loi
d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale
qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du
Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux
mois avant l'examen du budget.

Il propose un budget 2005 du Syndicat Mixte s'élevant à
1 360 400 euros.

PARTICIPATIONS 2005 :

CONSEIL GENERAL	: 870 400 E	(863 250 E en 2004)
COMMUNES	: 350 E / An et Enfant	(340 E en 2004)
ELEVES	: 240 E / An	(220 E en 2004)

BUDGET PREVISIONNEL 2004 : en EUROS

	BUDGET 2004	BUDGET 2005
RECETTES	1 348 830.00	1 360 400 E
Part. C.G.	863 250.00	870 400 E
Part. Communes	200 000.00	230 000 E
Part. Elèves	170 000.00	200 000 E
Autres participations	115 580.00	60 000 E

	BUDGET 2004	BUDGET 2005
DEPENSES	1 348 830.00	1 360 400 E
Charges de fonctionnement	225 100.00	220 900 E
Frais de personnel	1 096 300.00	1 106 000 E
Amortissement	8 500.00	8 500 E
Divers charges/Indemn.Elus	18 930.00	25 000 E

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2005 s'élevant à 1 360 400 euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

